

LETTRE OUVERTE
ELECTIONS MUNICIPALES 2026
MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

A l'attention des candidats

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des futures élections municipales 2026, veuillez trouver ci-après les conditions d'utilisation des salles des fêtes municipales de Livarot – Pays d'Auge :

Jusqu'à fin août 2025, le Maire accordera sur demande écrite des candidats l'utilisation gratuite des salles des fêtes en fonction de leur disponibilité pour des réunions de liste ; la mise en place de celles-ci restant à la charge des candidats.

A compter du 1^{er} septembre prochain, un arrêté sera publié pour l'utilisation gratuite des salles des fêtes en fonction de leur disponibilité dans le cadre des réunions publiques que les candidats souhaiteront tenir.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Maire,

Frédéric LEGOUVERNEUR.

